



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de créer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution du mandat de la Mission, fait le point des activités menées par la MINUK et de l'évolution de la situation entre le 16 janvier et le 22 avril 2013.

2. Les priorités de la Mission, à savoir promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région, demeurent inchangées. La Mission continue d'œuvrer à la réalisation de ses objectifs en intensifiant ses efforts pour nouer des relations constructives avec les autorités de Pristina et de Belgrade, les communautés du Kosovo et les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) continuent de jouer le rôle qui leur a été assigné dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et à mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) maintient sa présence au Kosovo. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continuent de collaborer étroitement avec elle.

II. Évolution de la situation politique, y compris concernant le dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne

3. Au cours de la période considérée, les négociations se sont poursuivies entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne. Sept nouveaux cycles de dialogue parrainés par la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, se sont tenus à Bruxelles entre les Premiers Ministres Ivica Dačić et Hashim Thaçi les 17 janvier, 4, 14 et 21 mars, 2, 17 et 19 avril. Une première



rencontre entre les Présidents Tomislav Nikolić et Atifete Jahjaga a également eu lieu le 6 février dans le cadre du dialogue de Bruxelles.

4. Les pourparlers au cours des tout derniers cycles du dialogue ont principalement porté sur le projet d'association/communauté des municipalités serbes au Kosovo. Ils sont parvenus à une étape décisive fin mars et début avril, compte tenu notamment des rapports d'activité que devait émettre la Commission européenne sur la Serbie et le Kosovo. Le 19 avril, à l'issue de négociations intensives, les parties ont paraphé un accord baptisé « Premier accord de principe régissant la normalisation des relations ». L'accord en 15 points prévoit la mise en place d'une association/communauté dotée d'un statut et d'un ensemble de compétences. Il prévoit aussi l'organisation d'élections locales dans les municipalités du nord du Kosovo en 2013, avec l'aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Chacune des deux parties s'est par ailleurs engagée à ne pas entraver les démarches de l'autre sur la voie de l'intégration au sein de l'Union européenne qu'elles poursuivent l'une et l'autre. Un comité de mise en œuvre comprenant des représentants des deux parties doit être mis sur pied avec l'aide de l'Union européenne. Le 22 avril, l'accord a été approuvé dans son intégralité par le Gouvernement serbe, l'Assemblée du Kosovo et le Gouvernement kosovar.

5. Des progrès ont été réalisés dans d'autres domaines du dialogue, notamment l'échange d'officiers de liaison qui prévoit qu'un officier de liaison serbe soit basé dans les bureaux du Représentant spécial de l'Union européenne à Pristina et qu'un officier de liaison kosovar soit affecté au bureau de la Délégation de l'Union européenne en Serbie. Le mandat des officiers de liaison n'a pas encore fait l'objet d'un accord total, mais la nomination de ces officiers devrait favoriser la normalisation de la communication entre les deux parties.

6. Les parties sont également parvenues à un accord provisoire sur la perception des droits de douane, des impôts et de la taxe à la valeur ajoutée aux deux points de passage – les postes 1 (Jaringë/Jaringe) et 31 (Bërnjak/Brnjak) dans le nord du Kosovo. Il est prévu de déposer ces recettes dans un fonds pour le développement du nord du Kosovo géré par un comité tripartite composé d'un représentant des Serbes du nord du Kosovo, des autorités kosovares et de l'Union européenne.

7. Si le dialogue politique a été au cœur des préoccupations au cours de la période considérée, des éléments nouveaux ont également été signalés dans la mise en œuvre des accords techniques déjà établis :

Registres d'état civil. Le 24 janvier, EULEX a remis 972 copies certifiées conformes des registres d'état civil à l'Office de l'état civil du Kosovo. Quatre cent vingt-cinq autres registres ont été transmis le 6 février. On estime qu'il existe environ 12 036 registres kosovars en Serbie. En tout, le nombre de copies certifiées conformes s'élève à 2 626, représentant les municipalités de Lipjan/Lipljan (848), Obiliq/Obilić (264), Fushë Kosovë/Kosovo Polje (219), Glllogoc/Glogovac (425) et Pristina (870).

Libre circulation. Peu de nouvelles avancées ont été réalisées sur la question de l'assurance des véhicules. Des discussions techniques sont en cours pour trouver une solution au problème que pose un système de couverture coûteux aux résidents utilisant leur véhicule personnel pour franchir la frontière dans un sens ou dans l'autre.

Registres cadastraux. Aucun fait nouveau majeur n'est intervenu depuis la précédente période considérée. Le projet de loi relatif à l'Office kosovar de comparaison et de vérification de la propriété immobilière, qui est censé superviser la mise en œuvre d'un accord sur les registres cadastraux, a été adopté en première lecture à l'Assemblée du Kosovo et est actuellement examiné par la Commission parlementaire.

Gestion intégrée des points de passage. La mise en œuvre de l'accord a débuté le 28 février aux postes 4 (Mutivodë/Multivoda) et 6 (Muçibabë/Muçibaba). Dans le nord du Kosovo, les postes 1 (Jarinjë/Jarinje) et 31 (Bërnjak/Brnjak) ont continué de fonctionner sans incident majeur et la circulation s'écoule sans retards importants.

Coopération régionale. Le 28 février, le Kosovo a été admis au Conseil de coopération régionale en qualité de participant. Son admission faisait suite à la décision prise par le Conseil d'administration de modifier le statut et la liste des participants au Conseil de coopération régionale, compte tenu du fait que Belgrade et Pristina s'étaient entendues, dans le cadre du dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne, sur l'interprétation de l'accord relatif à la coopération régionale (voir S/2012/818, par. 4).

Certification des diplômes. L'Association de l'Université européenne s'est réunie une deuxième fois à Bruxelles les 10 et 11 janvier 2013 pour examiner la question de la certification des diplômes. Sur un total de 167 demandes soumises, 156 provenaient du Kosovo et 4 de Serbie, les 7 autres étant des demandes modifiées à la suite de l'examen précédent. Sur les 167 demandes, 140 ont été acceptées et 27 ont été rejetées.

Libre circulation des marchandises (cachets douaniers). L'accord a été mis en œuvre à partir de septembre 2011 sans incident majeur, à l'exception des points de passage aux postes 1 et 3 dans le nord du Kosovo.

8. Au cours de la période considérée, les principaux partis politiques kosovars ont conclu des accords officieux sur les principes généraux d'une réforme électorale. Le 4 février, tous les partis à l'exception de Vetëvendosje sont convenus que le Kosovo devait demeurer une circonscription électorale unique. Un accord est également intervenu pour ramener la durée de la campagne de 30 à 15 jours. Le 29 mars, les principaux partis politiques se sont mis d'accord pour conserver un scrutin proportionnel autorisant le panachage des listes, et pour définir les seuils respectifs à partir desquels les partis politiques, les coalitions préélectorales et les candidats indépendants peuvent être représentés à l'Assemblée. Il a aussi été convenu que les communautés non majoritaires devraient continuer à bénéficier de sièges réservés à l'Assemblée.

9. Les 25 et 26 janvier, le Parti démocratique du Kosovo au pouvoir (PDK) a tenu son congrès et réélu à sa présidence, pour quatre ans, le Premier Ministre Hashim Thaçi. Les délégués ont également élu un nouveau comité directeur de 150 membres, qui a à son tour désigné les 31 membres de la direction du parti et les 7 vice-présidents du parti.

III. Situation dans le nord du Kosovo et faits nouveaux sur le terrain

10. Alors que les pourparlers se poursuivaient à Bruxelles dans le cadre du dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne, les Serbes résidant dans le nord du Kosovo n'ont cessé de manifester leur anxiété quant à la teneur des négociations, ainsi que leur ferme volonté de s'opposer à tous accords qui ne respecteraient pas leurs intérêts ou les conditions minimales qu'ils exigent.

11. Le 21 janvier, lors d'une session conjointe parrainée par Belgrade qui s'est tenue à Zvečan/Zvečan, les conseils municipaux du nord ont renouvelé leur opposition à l'intégration du nord dans le système douanier du Kosovo. Les participants ont également demandé à la Cour constitutionnelle de Serbie d'examiner la constitutionnalité des accords douaniers conclus lors du dialogue à Bruxelles. Le 30 janvier, environ 2 500 personnes ont manifesté dans le calme contre la perception de droits de douane aux points de passage dans le nord du Kosovo.

12. Les quatre conseils municipaux du nord parrainés par Belgrade, à savoir Mitrovica-Nord, Leposaviq/Leposavić, Zvečan/Zvečan et Zubin Potok, ont ensuite organisé plusieurs sessions communes au sujet du dialogue en cours entre Belgrade et Pristina, réaffirmant à maintes reprises leur rejet de tout accord étendant l'autorité de Pristina au nord du Kosovo. Le 19 mars, à la veille du septième cycle de pourparlers à Bruxelles, les représentants municipaux ont averti qu'en cas d'accord ne respectant pas la volonté des Serbes du Kosovo, ils établiraient leur propre « Parlement du nord du Kosovo ». Le 3 avril, au lendemain du huitième cycle des pourparlers, ils se sont félicités qu'aucun accord ne soit intervenu. Ils ont demandé à la Cour constitutionnelle de Serbie de se prononcer sur la constitutionnalité des règlements émis par le Gouvernement serbe dans le prolongement des accords conclus dans le cadre du dialogue. Ils ont également demandé le remplacement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX) par la MINUK, la reprise des négociations sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations Unies et la réintégration des troupes russes au sein de la Force de paix au Kosovo (KFOR). Le 19 avril, les quatre conseils municipaux se sont de nouveau réunis, quelques heures seulement avant la rencontre entre les délégations de Belgrade et Pristina, afin de réaffirmer leur hostilité à un accord. Le 22 avril, comme suite à l'accord paraphé par les deux parties à Bruxelles le 19 avril, plus de 10 000 Serbes du Kosovo se sont rassemblés à Mitrovica-Nord pour dénoncer cet accord et réclamer la création d'une « Assemblée de la province autonome du Kosovo-Metohija ».

13. Plus tôt, le 19 février, des employés des secteurs public et privé avaient manifesté contre la présence d'institutions du centre du Kosovo dans le nord. Ce jour-là, une délégation de dirigeants politiques serbes du nord du Kosovo s'est également rendue à Belgrade pour faire part aux responsables serbes de leur mécontentement devant le report de l'examen, par la Cour constitutionnelle de Serbie, des accords intervenus jusqu'alors dans le cadre du dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne.

14. Les Serbes du Kosovo ont également maintenu en place des postes de contrôle non officiels à Zubin Potok et Zvečan/Zvečan pour empêcher la police des frontières et les douanes du Kosovo d'accéder par la route aux postes 1 et 31 dans le nord du

Kosovo. En conséquence, EULEX a continué d'assurer le transport par hélicoptère du personnel travaillant par tranches de 72 heures aux deux postes en question.

15. Au cours de la période considérée, le Directeur du Bureau gouvernemental serbe pour le Kosovo-Metohija, Aleksandar Vulin, a continué de se rendre dans le nord et dans d'autres parties du Kosovo pour informer la population locale de l'évolution du dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne.

16. À Mitrovica-Nord, l'existence d'autorités multiples et concurrentes a continué de provoquer des tensions, notamment dans les quartiers multiethniques. Le Bureau administratif de Mitrovica-Nord établi par Pristina assure divers services administratifs importants mais ne peut exercer une juridiction effective dans les zones à majorité serbe du nord de la ville. Les relations entre le Bureau administratif du nord et la municipalité de Mitrovica-Sud se sont cependant améliorées pendant la période considérée, bien que le sud ait persisté à s'occuper d'activités dont le nord prétend qu'elles relèvent de sa propre juridiction. Tout en se déclarant prête à apporter un plus grand concours au Bureau administratif du nord, la municipalité de Mitrovica-Sud continue de se présenter publiquement comme l'entité juridique légitime pour les affaires relatives à la partie nord. Malgré les difficultés auxquelles elle se heurte, l'administration de la MINUK à Mitrovica continue d'assurer d'importantes fonctions en matière de prévention des conflits, de médiation, de réconciliation et de facilitation des rapports entre les communautés.

17. À la mi-mars, de fortes pluies et chutes de neige ont provoqué des inondations dans de nombreux villages dans tout le nord du Kosovo, où les ponts, les habitations et le bétail ont souffert. L'intervention rapide de la KFOR et l'aide à la population de Zubin Potok ont été généralement saluées et appréciées par les représentants locaux du nord du Kosovo.

IV. Sécurité

18. La situation d'ensemble en matière de sécurité au Kosovo est restée généralement calme durant la période considérée, avec des tensions passagères dans les zones multiethniques ainsi qu'à Mitrovica-Nord.

19. Les incidents liés à l'utilisation de petits engins explosifs ont augmenté, surtout en février. Entre le 16 janvier et le 17 avril, il y a eu 19 explosions provoquées par de tels engins dans le nord du Kosovo, dont 15 résultaient de l'emploi de grenades. Dans presque tous les cas, ces incidents n'ont provoqué que des dégâts matériels. Toutefois, le 4 février, une attaque de ce type a blessé deux enfants dans le quartier multiethnique de Bosniak Mahalla, à Mitrovica-Nord.

20. Des incidents visant apparemment le personnel, les biens et les projets du Bureau administratif ont continué de se produire à Mitrovica-Nord. Le 27 janvier, une grenade a été lancée et a explosé dans le jardin d'un Serbe du Kosovo employé par le Bureau administratif. Le 8 février, une explosion s'est produite sous un véhicule appartenant à un Serbe du Kosovo que le Bureau envisageait semble-t-il de recruter. Le 25 février, une grenade a explosé dans un appartement appartenant à un Serbe du Kosovo employé par le Bureau administratif, et le cas s'est reproduit le 28 février lorsqu'une grenade a été lancée contre la maison d'un Bosniaque du Kosovo dont le fils travaille pour ce même bureau. Le 13 avril, un engin explosif a été lancé par des inconnus contre la résidence d'un Serbe du Kosovo employé par la

United States Agency for International Development à Zvečan/Zvečan, ce qui a endommagé deux véhicules appartenant à la famille.

21. La police kosovare a été la cible de cinq cas graves de tirs et d'explosions dans le nord du Kosovo. Le 27 janvier, on a tiré sur un véhicule appartenant à l'épouse d'un policier kosovar, et le lendemain, le véhicule personnel d'un agent a également été mitraillé et endommagé. Le 19 février, un engin a explosé dans le jardin d'un policier bosniaque du Kosovo. Le 19 mars, une grenade a explosé à l'entrée du commissariat de police de Leposaviq/Leposavić, dont le bâtiment a subi des dégâts. Le 24 mars, un cocktail Molotov a été lancé contre un véhicule garé devant le commissariat de Zvečan/Zvečan, provoquant un petit incendie. Chacun de ces incidents fait l'objet d'une enquête.

22. Dans le quartier multiethnique de Kroi i Vitakut/Brdjani, à Mitrovica-Nord – où des affrontements violents se sont produits en novembre dernier –, le propriétaire albanais kosovar d'une maison en construction a signalé à la police du Kosovo, le 11 avril, que sa maison avait été incendiée, ce qui a ravivé les craintes d'insécurité. La MINUK continue de suivre de près la situation dans la zone.

23. Le 1^{er} avril, le bureau de l'Initiative civique « Serbie, Démocratie, Justice » a été incendié par des inconnus. Le 7 avril, le bureau du Parti progressiste serbe à Mitrovica-Nord a été caillassé, également par des inconnus.

24. Face à la multiplication des atteintes à la sécurité, dont un certain nombre semblent s'inscrire dans des luttes de pouvoir pour la prise de contrôle de Mitrovica-Nord, la police kosovare, EULEX et la KFOR ont accru la visibilité de leurs patrouilles régulières et renforcé les autres mesures préventives dans le secteur.

25. Dans l'ensemble du Kosovo, les incidents les plus courants visant les communautés minoritaires sont restés les vols, les dégradations de biens, les occupations illégales de maisons, les incendies criminels de maisons inhabitées et les agressions mineures. Ils demeurent particulièrement préoccupants dans l'ouest du Kosovo. La police kosovare poursuit ses efforts pour enquêter sur les incidents touchant les communautés minoritaires. En février, elle a arrêté un groupe d'individus soupçonnés de commettre des vols dans des sites religieux de l'est et du sud du Kosovo.

26. Entre le 13 et le 22 janvier, une vague d'actes de vandalisme et de destructions a touché les cimetières orthodoxes serbes dans tout le Kosovo. La MINUK et les représentants de la communauté internationale ont condamné ces agissements. Neuf suspects ont été appréhendés et inculpés par la police kosovare. Cinq policiers kosovars ont par ailleurs été suspendus. Les autorités kosovares ont affecté 97 000 euros à la réparation et la reconstruction des sites endommagés.

27. Le 20 mars, quatre Albanais du Kosovo ont franchi la ligne frontalière pour couper illégalement du bois près du village serbe de Tačevac (municipalité de Kuršumlija). Au cours de l'échange de tirs qui s'est ensuivi avec la Gendarmerie serbe, l'un d'eux a été blessé.

V. État de droit

28. La MINUK a continué de surveiller les activités et d'exercer les responsabilités qui sont encore les siennes dans le domaine de l'état de droit, dans le

cadre de son appui à la mission d'EULEX et de sa coopération technique avec les Ministères kosovars de la justice et de l'intérieur et le Ministère serbe de la justice.

29. Poursuivant sa tâche de facilitation de la coopération internationale en matière de police chaque fois que nécessaire, la police de la MINUK a traité 58 demandes connexes émanant de diverses autorités de police nationales. Le Groupe de liaison de la MINUK avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) a facilité l'émission de huit notices rouges et de trois demandes d'extradition. Le 14 février, la MINUK et EULEX ont organisé une réunion d'information à l'intention du Ministère kosovar de la justice sur les activités du Bureau de liaison de la MINUK avec INTERPOL, notamment sur les procédures à suivre en matière d'avis de recherche internationaux.

30. Grâce au soutien et à l'encouragement directs de la MINUK, quelques progrès supplémentaires ont été faits sur la question des personnes disparues. Le Comité international de la Croix-Rouge a signalé qu'à la date du 3 avril, 11 nouvelles affaires avaient été résolues et closes pendant la période considérée. Au total, 1 754 personnes sont encore manquantes à la suite du conflit. Le 9 avril, dans le cimetière musulman de Mitrovica-Nord, EULEX a exhumé les restes de sept personnes présumées disparues.

31. La MINUK a continué de proposer des services de certification de documents aux résidents du Kosovo, à la demande de certains États Membres ne reconnaissant pas ce pays, principalement en ce qui concerne la certification des documents civils. Il y a eu une augmentation significative du nombre de demandes de certification des titres de pension à utiliser en Serbie à la suite de l'arrêt rendu l'an dernier par la Cour européenne des droits de l'homme, qui a obligé la Serbie à garantir le versement des pensions et des indemnités d'assurance invalidité acquises à l'époque de la République fédérative socialiste de Yougoslavie. Dans l'intervalle, la MINUK continue de certifier certains types de documents délivrés par les établissements d'enseignement non couverts par l'accord conclu entre Belgrade et Pristina sur la « certification des diplômés ».

32. Le 15 mars, l'Assemblée du Kosovo a débattu de la proposition hautement controversée d'un député du PDK de créer un comité ad hoc chargé d'examiner « l'affaire Kiçina », dans laquelle quatre personnes ont été condamnées à des peines cumulées de 101 ans de prison pour le meurtre des cinq membres d'une même famille, une décision que la Cour suprême du Kosovo a confirmée en 2009. La motion n'a pas été mise aux voix à l'Assemblée. De nombreux représentants de la communauté internationale, dont mon Représentant spécial, se sont vigoureusement élevés contre cette tentative d'ingérence politique dans les activités du pouvoir judiciaire, et le projet a depuis été abandonné.

33. À Deçan/Deçani, le mécontentement est resté vif après la décision de la Chambre spéciale de la Cour suprême du 28 décembre 2012 rejetant les revendications foncières de deux anciennes entreprises en gestion collective à l'encontre de la Serbie et du monastère orthodoxe serbe de Visoki Deçani. La municipalité a été le théâtre durant la période considérée de cinq manifestations qui se sont déroulées dans le calme. Lors de celle du 8 février, un groupe de militants s'est approché des portes du monastère, provoquant la fermeture des lieux au public pendant 48 heures. Si les réactions officielles des édiles de Deçan/Deçani ont été tièdes et, dans certains cas, ont semblé encourager les manifestations, la police kosovare est intervenue avec professionnalisme et, en coordination étroite avec la

KFOR, a évité tout incident menaçant la sécurité. Le 5 avril, des membres de l'Assemblée du Kosovo ont tenté de tenir un débat visant à mettre en question la décision de la Cour suprême. Mais l'initiative a été dénoncée par le Président kosovar Atifete Jahjaga, qui a publiquement demandé le strict respect de la légalité.

34. Au cours de la période considérée, l'Assemblée du Kosovo a adopté plusieurs lois visant à renforcer l'état de droit et la lutte contre le crime organisé, adoptant par ailleurs une stratégie et un plan d'action contre la corruption pour la période 2013-2017. La réforme de la justice se heurte à des difficultés d'ordre administratif, notamment en ce qui concerne les questions administratives et procédurales qui ralentissent le traitement des dossiers. En janvier, le Conseil judiciaire du Kosovo, qui supervise la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les tribunaux, a achevé la nomination des présidents pour la plupart des tribunaux d'instance.

35. Le 11 février, le Bureau du Médiateur a rendu publique une évaluation de la légalité du règlement relatif à l'autorisation d'exercer attribuée à des avocats étrangers, qui fait de la réciprocité l'une des conditions à remplir pour que les avocats étrangers puissent travailler au Kosovo. Le Médiateur a estimé que les procédures engagées par les procureurs et les juges d'EULEX risquent d'entraîner une « inégalité des armes » et de jouer au détriment des prévenus, puisque la législation kosovare ne leur permet guère d'engager des avocats internationaux spécialisés dans des domaines particuliers du droit pénal, notamment les crimes de guerre et le génocide, qui relèvent de la compétence d'EULEX.

36. Le rapport de la Commission européenne sur les progrès accomplis par le Kosovo pour remplir les conditions énoncées dans la feuille de route relative à la libéralisation du régime des visas, qui a été remis aux autorités kosovares le 12 février, évoque une série de domaines dans lesquels des progrès restent à faire, généralement en ce qui concerne l'état de droit.

37. Le 26 février s'est ouvert, au tribunal de Mitrovica, le procès de six individus accusés d'avoir participé aux violences de mars 2008 à Mitrovica-Nord. Le 28 mars, un collège de trois juges d'EULEX a condamné trois d'entre eux à des peines allant de 9 à 22 mois d'emprisonnement. Au procès, ces 6 personnes, 5 Serbes et 1 Rom kosovars, étaient sous le coup de 22 chefs d'inculpation pénale liés à l'attaque contre le bâtiment du tribunal de Mitrovica qui, le 27 mars 2008, a notamment provoqué la mort d'un policier de la MINUK et fait 64 blessés parmi les autres policiers de la Mission, 24 chez les soldats de la KFOR et une centaine dans les rangs des manifestants.

38. Le 22 mars, le Procureur d'EULEX dans l'affaire « Medicus » relative aux allégations de trafic d'organes a présenté une mise en examen modifiée, assortie de quatre nouvelles infractions pénales : préjudice corporel grave, escroquerie et deux cas de falsification de documents. L'un des prévenus a plaidé coupable de deux infractions pénales (abus de pouvoir et d'autorité et exercice illégal de la médecine) en échange de l'abandon des autres poursuites à son encontre.

VI. Retours et communautés

39. La tendance à la diminution du nombre de retours volontaires qui avait été enregistrée au dernier trimestre 2012 s'est poursuivie au premier trimestre 2013. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 47 retours volontaires de membres de groupes minoritaires entre janvier et mars 2013, contre les 85 qui avaient été signalés pour la même période en 2012. Le Haut-Commissariat a relevé parmi ces retours 18 Serbes kosovars, 19 membres des communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo, 6 Albanais et 4 Bosniaques kosovars.

40. Au cours des trois premiers mois de 2013, le HCR a organisé sept « visites exploratoires » à l'intention d'une cinquantaine de personnes déplacées actuellement en Serbie et au Monténégro. Trois « visites exploratoires » ont été organisées pour 41 personnes déplacées des communautés rom, ashkali et égyptienne dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

41. Les rapatriements se sont poursuivis à un rythme soutenu pendant la période considérée, le HCR faisant état de 684 personnes réadmissibles entre janvier et mars 2013, dont 236 dans le cadre d'un retour forcé et 22 appartenant à des communautés non majoritaires, dont celui d'un retour volontaire provoqué. Les rapatriés continuent de se heurter à des obstacles sur la voie d'une réintégration durable, notamment celui de leur accès limité à la propriété et au logement, ainsi qu'à des difficultés d'accès aux services de base et aux débouchés économiques. Bien que le nombre de demandes d'assistance satisfaites ait augmenté par rapport à la même période en 2012, l'allocation des fonds de réintégration demeure difficile en raison de la lenteur de la procédure d'approbation. L'aide immédiate se limite le plus souvent aux secours alimentaires et aux produits non alimentaires de première nécessité.

42. Le HCR a aidé 454 personnes à se procurer des papiers d'identité et à régler des problèmes d'état civil au cours des trois premiers mois de 2013. Donnant suite à une demande du Haut-Commissariat, l'Office d'état civil du Ministère de l'intérieur a décidé le 14 mars d'annuler pour une durée d'un an les pénalités et frais liés aux services d'état civil en faveur des membres des communautés rom, ashkali et égyptienne.

43. Des incidents ont continué de troubler la sécurité dans les zones accueillant les rapatriés. Le 11 avril, la maison d'une famille mixte serbo-albanaise du Kosovo, dans le quartier multiethnique de Lug à Istog/Istok, a été endommagée par un tir de roquette. Cette attaque, vite condamnée par les autorités kosovares, fait l'objet d'une enquête. Le maire d'Istog/Istok l'a dénoncée dans une déclaration publique et s'est engagé à fournir des fonds pour la remise en état de l'habitation.

44. Au cours du mois d'avril, la police kosovare a entrepris plusieurs opérations contre le crime organisé. Le 3 avril, dans la municipalité de Podujevë/Podujevo, elle a placé en détention six suspects, des Albanais du Kosovo, et confisqué 800 pièces de munitions diverses. Le 12 avril, dans les régions de Pristina, Prizren, Pejë/Peć et Mitrovica, elle a appréhendé six autres suspects, des Albanais du Kosovo (dont deux policiers), et confisqué divers types d'armes, de munitions et de documents. À la suite de plusieurs opérations de lutte antidrogue, la police du Kosovo a saisi une quantité considérable de stupéfiants, notamment de la marijuana et de l'héroïne.

45. Au cours de la période considérée, la MINUK a fait don de matériel, notamment de véhicules, d'ordinateurs et de matériel connexe, de conteneurs et de fournitures de bureau, aux municipalités et aux institutions publiques dans l'ensemble du Kosovo, en s'appuyant sur une évaluation globale des demandes et des besoins. La priorité est allée aux zones abritant des populations multiethniques et des groupes minoritaires, aux bureaux municipaux chargés des communautés et des retours, aux organisations de la société civile, aux écoles et aux dispensaires situés dans des zones de ce type.

VII. Patrimoine culturel et religieux

46. Conformément à l'accord intervenu en la matière dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, une unité spécialisée dans la protection du patrimoine culturel et des sites religieux a été créée au sein de la police du Kosovo. L'unité chargée de la protection des sites orthodoxes serbes est entrée en fonctions en mars et compte quatre sous-unités couvrant Pristina, Prizren, Pejë/Peć et Mitrovica. Le recrutement de ses officiers supérieurs se poursuit. L'unité de police multiethnique remplacera la division de la sûreté publique de la police du Kosovo, qui assure une protection statique de 29 sites du patrimoine culturel dans tout le Kosovo depuis 2009.

47. Avec beaucoup de retard et après quelques débats houleux, l'application des lois sur le village de Hoçë e Madhe/Velika Hoča et sur le centre historique de Prizren a commencé à la suite d'un plaidoyer intense de la part du pouvoir central, ainsi que de l'Union européenne et de la communauté diplomatique. Le 30 janvier, le Conseil municipal de Rahovec/Orahovac a pour la première fois signifié qu'il s'engageait à honorer ses obligations au titre des lois en question. Il a toutefois différé la prise d'une décision concernant la création du conseil représentant les intérêts du village en matière de promotion et de protection du patrimoine culturel et de planification rurale. Les progrès ont été plus nets à Prizren, où le conseil municipal a approuvé dans son principe la création du conseil chargé du patrimoine culturel du centre historique de Prizren et en a nommé les membres.

48. Le conseil de suivi de la mise en œuvre, chargé de veiller sur 44 zones protégées définies autour d'un nombre restreint de sites orthodoxes serbes, a été mis en place et s'est réuni pour la première fois le 26 février. Ce nouvel organe est coprésidé par le Facilitateur de l'Union européenne pour la protection du patrimoine religieux et culturel de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo, le Ministère de l'environnement et de la planification spatiale, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports et l'OSCE.

VIII. Droits de l'homme

49. Le Groupe de contact international pour les droits de l'homme, coprésidé par la MINUK et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et composé de la MINUK, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du HCDH, de l'Union européenne, d'EULEX, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de deux sous-groupes – chargés respectivement de la sécurité des communautés non majoritaires et des droits de propriété – a poursuivi le renforcement de la

coordination à l'échelle du Kosovo pour suivre l'évolution de la situation des droits de l'homme et mener des actions de sensibilisation conjointes.

50. La Mission a fait rapport aux organes des droits de l'homme concernant le Kosovo, une activité restée prioritaire pour elle. Au cours de la période considérée, en consultation étroite avec le Bureau du Premier Ministre, elle a présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes un rapport sur l'application de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes couvrant la période 1999-2007. La MINUK est restée en contact avec les acteurs internationaux et locaux pour faire en sorte que le rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au Kosovo soit remis en temps voulu au Comité des droits de l'enfant.

51. En janvier, les autorités kosovares ont nommé le Commissaire linguistique qui sera chargé de rendre compte de la mise en œuvre de la législation sur l'égalité de statut des langues officielles du Kosovo, et d'en faciliter l'application.

52. À la suite d'une série d'attaques perpétrées à la fin de l'année dernière contre la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenres (LGBT), quatre rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme ont transmis en janvier, par l'intermédiaire de mon Représentant spécial, une lettre conjointe aux autorités kosovares. Le bureau autonome du HCDH au Kosovo a suivi de près les mesures prises par les autorités pour rendre compte aux rapporteurs spéciaux. Les questions relatives aux droits de la communauté LGBT ont été largement débattues à la réunion du Comité chargé de la justice, de la liberté et du secteur de la sécurité dans le cadre du processus de stabilisation et d'association, qui s'est tenue du 19 au 21 mars.

53. Le 18 décembre, la commission de l'Assemblée du Kosovo chargée des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, des personnes disparues et des requêtes a achevé ses travaux de suivi de la mise en œuvre de la loi antidiscrimination et publié un rapport recommandant qu'elle soit modifiée afin de clarifier les procédures relatives à la protection des victimes. Le rapport a été adopté par l'Assemblée le 12 mars. La modification de la loi antidiscrimination est une priorité inscrite à l'ordre du jour pour 2013 et devrait se concrétiser avant octobre de cette année.

54. L'élaboration de la stratégie et du plan d'action du Kosovo pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, engagée dans le cadre d'un large processus participatif, arrive à son terme. La promotion de l'égalité des sexes dans les instances municipales a fait des progrès au Kosovo. Le Conseil municipal de Ranillug/Ranilug a adopté son projet de réglementation sur l'égalité des sexes à la suite d'un débat public tenu le 20 février.

55. En mars 2013, l'Assemblée du Kosovo a adopté en première lecture le projet de loi modifiant et complétant la loi sur le statut et les droits des martyrs, des invalides, des anciens combattants et des membres de l'Armée de libération du Kosovo, des victimes civiles de guerre et de leur famille. Les amendements proposés visent à inclure une catégorie importante, à savoir les victimes ayant survécu à des violences sexuelles subies pendant le conflit. Une partie du débat a donné lieu à des échanges passionnés et passionnels, ainsi qu'à des menaces personnelles à l'encontre d'un militant des droits de l'homme et d'un journaliste.

56. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a appuyé la mise à l'essai du programme de formation en cours d'emploi décidée par le Ministère de l'éducation, des sciences et des technologies à l'intention des enseignants du niveau préscolaire, sur la base des normes relatives à l'apprentissage et au développement de la petite enfance. Plus de 200 enseignants de classes préscolaires et maternelles ont participé aux essais dans six municipalités. Une fois mis au point, le programme de formation sera offert à tous les enseignants et directeurs d'écoles du préscolaire, et comprendra les classes préscolaires des établissements publics, privés et communautaires.

57. L'UNICEF, avec la MINUK, le HCDH, le HCR et l'OSCE, a également appuyé et coordonné l'examen à mi-parcours de la stratégie et du plan d'action 2009-2015 pour l'intégration des communautés rom, ashkali et égyptienne, piloté par le Bureau du Premier Ministre. Le processus est conçu pour renforcer les interventions et optimiser l'utilisation des ressources consacrées aux besoins de ces communautés.

IX. Observations

58. Je me félicite du « Premier accord de principe régissant la normalisation des relations » intervenu le 19 avril dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Il s'agit là d'un résultat historique grâce auquel les perspectives de surmonter les séquelles du conflit passé et de parvenir à la réconciliation, la stabilité et la prospérité sont plus radieuses que jamais. J'apprécie vivement le rôle clef joué par l'Union européenne, en particulier la participation active et soutenue de la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui a su conduire des négociations sensibles et difficiles jusqu'à cet accord qui fait date.

59. Je félicite vivement les dirigeants politiques à Belgrade et à Pristina : ils ont fait preuve de la ténacité, de la clairvoyance politique et du leadership nécessaires pour permettre cette authentique avancée. Grâce à leurs efforts résolus et inébranlables, les perspectives d'un avenir meilleur pour tous les peuples de la région se sont grandement améliorées.

60. Les résultats obtenus dans le cadre du dialogue ouvrent la voie à la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina. Il convient que le même esprit de détermination, de compromis et de bonne volonté guide la mise en œuvre de l'accord. La communauté internationale devrait apporter son soutien actif et total aux parties à cet égard.

61. Au moment où le processus passe à l'étape suivante, les deux parties devraient tenir ouverts les canaux de communication et solliciter la participation active de leurs principaux mandants respectifs pour faire en sorte que l'accord bénéficie du soutien nécessaire et pour assurer sa mise en œuvre concrète sur les deux rives de la rivière Ibar/Ibër.

62. J'estime encourageante l'étroite coopération qui s'est instaurée entre les organisations internationales présentes et la communauté diplomatique au Kosovo. Elles ont continué de travailler en étroite concertation, tant en ce qui concerne leurs interventions sur le terrain que leur appui direct au processus politique.

63. Reste que la réconciliation entre les communautés continue de se heurter à de sérieuses difficultés, comme en témoigne la destruction des cimetières orthodoxes serbes au cours de la période écoulée. Je me félicite de l'unité manifestée par la communauté internationale et des mesures rapides prises par les autorités du Kosovo, en particulier la police kosovare.

64. La persistance des tensions et la routine des crimes non résolus au Kosovo demeurent préoccupantes. Il convient que les responsables locaux et le public collaborent étroitement avec les organisations internationales présentes pour s'attaquer à ces problèmes. La flambée de violence de ces derniers mois dans le nord de Mitrovica souligne la nécessité d'une telle collaboration. L'administration de la MINUK à Mitrovica poursuivra ses fonctions de médiation et de facilitation auprès des communautés locales, en étroite coopération avec toutes les parties.

65. Pour apporter son appui aux résultats positifs du dialogue, la MINUK va se concentrer plus particulièrement sur la promotion de la réconciliation entre toutes les communautés du Kosovo. Je remercie mon Représentant spécial Farid Zarif pour son rôle moteur et la clairvoyance avec laquelle il a géré les ressources internationales au profit de l'ensemble des communautés, et assuré l'unité de l'action menée avec les partenaires internationaux et locaux sur le terrain. Je remercie l'ensemble du personnel de la MINUK et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour leur dévouement et leur concours au Kosovo.

66. J'adresse également mes remerciements à nos partenaires de longue date sur le terrain – la KFOR/Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union européenne et l'OSCE – pour l'appui qu'ils ont fourni à la MINUK et l'étroite coopération qu'ils ont entretenue avec elle.

Annexe I

Rapport présenté par la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général sur les activités de la Mission État de droit menée au Kosovo

1. Résumé

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a poursuivi ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil dans le domaine de l'état de droit et s'est acquittée des fonctions prévues dans son mandat visant à faire appliquer la loi. Des formations collégiales composées de juges locaux et de juges d'EULEX ont rendu des décisions sur un certain nombre d'affaires de grande importance concernant des crimes de guerre, la corruption ou la criminalité organisée, ou en sont saisies. Les points de passage communs provisoires de Mutivodë/Mutivode (poste 4) et Depce/Muçibabë (poste 6) sont devenus opérationnels le 28 février. Ainsi se termine la mise en place des points de passage qui avait débuté avec l'inauguration de ceux de Rudnica/Jainjë (poste 1) et Merdarë/Merdare (poste 3) le 10 décembre et de Konçulj/Dheu i Bardhë (poste 5) et Bërnjak/Tabalije (poste 31) le 31 décembre. L'équipe spéciale d'enquête a poursuivi ses investigations, menées dans le cadre de son mandat, sur les allégations figurant dans le rapport de janvier 2011 du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe Dick Marty. En janvier 2013, EULEX et la police du Kosovo ont apporté un concours essentiel à une opération de police paneuropéenne coordonnée par l'Office européen de police (Europol) contre un réseau de trafic de migrants syriens, libyens et turcs à destination de l'Europe de l'Ouest. Une opération lancée conjointement par EULEX, la police kosovare et la KFOR dans le nord du Kosovo a permis de mettre fin à une série d'attaques à la grenade dans la partie nord de Mitrovica. Mais les attentats à l'explosif contre les postes de police de Zvečan/Zveçan et Leposavić/Leposaviq ont montré que tout n'est pas réglé.

2. Activités d'EULEX entre janvier et avril 2013

Généralités

Le nouveau Chef de la Mission Bernd Borchardt a pris ses fonctions le 1^{er} février 2013. La nouvelle Chef adjointe de la Mission Joëlle Vachter a pris ses fonctions le 4 mars.

Le 12 février, la Commission de l'Union européenne et les autorités du Kosovo ont tenu leurs deuxièmes réunions à Pristina dans le cadre du dialogue structuré sur l'état de droit et du dialogue sur la libéralisation des visas, avec le concours d'EULEX. La prochaine réunion est prévue pour septembre. EULEX continue d'aider le Kosovo à remplir les conditions inscrites dans la feuille de route de la Commission pour la libéralisation des visas. Les experts d'EULEX suivront eux aussi les progrès accomplis dans ce domaine sur la base de leurs propres indicateurs.

Le 7 mars, le Comité mixte de coordination des questions touchant l'état de droit s'est réuni. Il a traité à cette occasion d'un certain nombre de questions, notamment celle des services pénitentiaires du Kosovo et de la nécessité de continuer d'en constituer les effectifs en recrutant des surveillants de prison parmi les Serbes du Kosovo de manière à disposer d'un personnel suffisant pour appliquer la feuille de route relative à l'escorte des détenus dans le nord. Il a aussi été question de l'efficacité croissante du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo et du Mécanisme de suivi du Pacte, qui sert à faire le point des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du Pacte conjoint.

Les 25 et 26 mars, Bernd Borchardt a fait son premier voyage officiel à Belgrade où il a rencontré le Président serbe Tomislav Nikolić. Il s'est également entretenu avec le Premier Ministre Ivica Dačić et le Vice-Premier Ministre Aleksandar Vučić. Il a insisté auprès de ses interlocuteurs sur la nécessité de coopérer sur les questions d'état de droit afin de combattre la criminalité à l'échelle régionale. D'autres questions ont été abordées lors des entretiens, à savoir la situation dans le nord du Kosovo et l'appui d'EULEX à la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du dialogue Pristina-Belgrade engagé sous les auspices de l'Union européenne. M. Borchardt a également rencontré le Directeur du bureau serbe pour le Kosovo Aleksandar Vulin, les ambassadeurs de l'Union européenne et des représentants de la société civile et des médias.

La KFOR a mené à bien le processus de planification du transfert des responsabilités de protection (« retrait ») du Patriarcat de Peć à la police du Kosovo. Comme lors des transferts précédents, EULEX participera à l'évaluation de l'état de préparation de la police kosovare à ces nouvelles responsabilités.

Crimes de guerre

Le 1^{er} février, une formation collégiale du tribunal d'instance de Prizren constituée d'un juge d'EULEX et de deux juges locaux a acquitté pour absence de preuve sept individus accusés de crimes de guerre. Le 4 mars, le juge d'EULEX Président du tribunal a prolongé jusqu'au 4 mai la détention provisoire de 4 des 10 prévenus dans l'affaire dite de Kleçkë/Klečka, qui devait être rejugée. Le 6 mars, saisi en appel, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX a commué en mesure d'assignation à résidence le placement en détention provisoire décidé à l'encontre de quatre autres prévenus (dont Fatmir Limaj). Le 22 mars, il a fait droit au recours des quatre prévenus dont la détention provisoire avait été prolongée et leur a signifié leur assignation à résidence. Le nouveau procès devrait s'ouvrir dans la seconde moitié d'avril.

Le 25 mars s'est ouvert devant une formation collégiale constituée d'un juge local et de deux juges d'EULEX, le procès pour crime de guerre du groupe Llapi (affaire *Latif Gashi et consorts*). Latif Gashi est un ancien commandant de l'Armée de libération du Kosovo qui siège actuellement au Parlement du Kosovo. Lors d'un premier procès en 2003, les trois prévenus avaient été condamnés à des peines de 10 à 17 ans d'emprisonnement. Ils avaient fait appel de cette première condamnation, de même que le procureur. La Cour suprême du Kosovo, dans sa décision du 21 juillet 2005, a ordonné que l'affaire soit rejugée. Le nouveau procès s'est achevé le 2 octobre 2009. Latif Gashi a été condamné à six ans d'emprisonnement, Nazif Mehmeti à trois ans et Rrustem Mustafa à quatre ans. Tous trois ont fait appel. Le 26 janvier 2011, la Cour suprême a partiellement fait

droit aux recours formés par les trois accusés et a renvoyé l'affaire devant le premier tribunal d'instance pour un (deuxième) procès partiel, qui se poursuivra pendant tout le mois d'avril.

Le 17 avril, une formation collégiale du tribunal d'instance de Mitrovica constituée de trois juges d'EULEX a acquitté Jovica Dejanović du chef de viol en temps de guerre. Đorđe Bojković a été acquitté du chef de crime de guerre mais condamné à 18 mois de prison avec sursis pour acquisition, possession, détention et usage d'armes sans autorisation.

Crime organisé et corruption

Le 23 janvier, une formation collégiale du tribunal d'instance de Pejë/Pec constituée d'un juge kosovar et de deux juges d'EULEX a condamné neuf individus accusés de trafic de migrants à des peines de six mois à quatre ans d'emprisonnement.

Le 29 janvier, EULEX et la police kosovare ont participé à une opération de police paneuropéenne coordonnée par Europol dans une affaire de trafic de migrants syriens, libyens et turcs à destination de l'Europe occidentale. Elles ont procédé à 103 arrestations accompagnées de 117 perquisitions. EULEX et les policiers kosovars ont arrêté trois personnes au Kosovo. Un autre suspect avait déjà été appréhendé une semaine auparavant, en plus des 11 déjà arrêtés en 2011 et 2012. EULEX a appuyé l'opération par son activité de renseignement. Un procureur d'EULEX instruit l'affaire au Kosovo. Un acte d'accusation a été déposé contre trois suspects dont le procès principal devrait s'ouvrir plus tard en avril. Mais l'enquête se poursuit et d'autres suspects courent toujours.

Le 31 janvier, une formation collégiale du tribunal d'instance de Mitrovica constituée de trois juges d'EULEX a condamné deux individus à 18 mois de prison pour achat, possession, distribution et vente non autorisés de stupéfiants.

Le 14 février, un juge d'instruction d'EULEX du tribunal d'instance de Gjilan/Gnjilane a ordonné le placement en détention provisoire de deux suspects arrêtés lors de l'opération mixte EULEX-police du Kosovo, pour des chefs de terrorisme et de possession illégale d'armes en relation avec trois attaques, dont la plus récente, le 17 octobre 2012, avait visé un poste de police serbe du point de passage commun 65, entre les postes 5 et 6. L'affaire est encore en cours d'instruction.

Le 21 février, le Directeur général de la police du Kosovo, agissant sur recommandation de l'Inspection générale de la police, a suspendu deux autres agents du Groupe d'appui opérationnel en lien avec les investigations conduites par EULEX au sujet d'allégations selon lesquelles des Serbes du Kosovo en détention provisoire à Gračanica/Graçanicë auraient subi des mauvais traitements le 7 janvier aux mains de la police, qui les soupçonnait de former la garde rapprochée non officielle de l'escorte de police kosovare du Directeur du Bureau serbe pour le Kosovo-Metohija. Neuf agents avaient déjà été suspendus en janvier.

Le 27 février, un procureur d'EULEX a déposé au tribunal d'instance de Prizren un acte d'accusation pour corruption contre le maire de Prizren, Ramadan Muja, et cinq fonctionnaires municipaux. Le maire est accusé entre autres d'avoir utilisé illégalement à son profit personnel des terres appartenant à la municipalité de Prizren. Le 25 mars, après lecture de l'acte d'accusation par le Procureur, le juge

d'EULEX a présidé l'audience préliminaire. La deuxième audience est prévue pour le 25 avril.

Le 28 février, une formation collégiale du tribunal d'instance de Pristina constituée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a condamné 10 personnes, dont l'ancien Vice-Ministre de la santé, à un total de 17 ans et demi d'emprisonnement pour des infractions liées à des faits de corruption. L'ancien Ministre Petković chargé des communautés et des retours a été acquitté.

Le 11 mars, une formation collégiale du tribunal d'instance de Mitrovica constituée de trois juges d'EULEX a condamné deux personnes du chef d'association de malfaiteurs en vue de la commission de crimes et trois autres de chefs relatifs à la drogue. Les peines prononcées vont de deux ans à quatre ans et demi d'emprisonnement.

Le 18 mars, dans l'affaire dite Fortuna, une formation collégiale constituée d'un juge local et des deux juges d'EULEX a jugé trois individus accusés entre autres de crime organisé. Deux ont été condamnés à des peines de trois ans et cinq ans et demi d'emprisonnement, respectivement. À la première audience, les juges ont décidé de suspendre la procédure engagée contre le troisième prévenu, qui sera jugé séparément.

Le 21 mars, un collège constitué d'un juge local et de deux juges d'EULEX a ajourné les débats du procès intenté contre Blerim Devolli et consorts, poursuivis des chefs d'escroquerie, abus de confiance et faux et usage de faux. Le procès devrait se poursuivre en mai.

Le 22 mars, EULEX a déposé un acte d'accusation modifié contre Lutfi Dervishi et consorts (affaire *Medicus*). Le collège est composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX. Les audiences se sont poursuivies pendant toute la première quinzaine d'avril et le verdict devrait être rendu dans la dernière semaine du même mois.

Le 22 mars, une formation collégiale constituée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a ajourné les débats du procès intenté contre Ilir Tolaj (ancien Secrétaire permanent du Ministère de la santé) et consorts, dans une affaire mettant en cause 11 personnes dont l'ancien Vice-Premier Ministre Bukoshi, accusé entre autres d'abus de pouvoir et d'autorité et d'évasion fiscale. Les juges ont rendu deux décisions, l'une autorisant M. Tolaj à se rendre sous escorte dans une clinique privée pour y subir des examens médicaux et l'autre annulant sa caution versée en 2010. Les audiences se poursuivent en avril.

Le 22 mars, un juge d'EULEX du tribunal d'instance de Mitrovica a entendu en audience préliminaire deux prévenus, Blerim Gecaj et Hashim Ahmeti, pour des faits de crime organisé et de trafic de migrants. La défense examine encore les éléments de preuve, après quoi le juge décidera s'il y a lieu ou non de poursuivre.

Le 26 mars, une formation collégiale constituée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a ajourné les débats du procès de Sami Lushtaku et consorts [affaire *Balkan Investigative Reporting Network (BIRN)*]. L'affaire concerne des articles publiés dans le journal *Infopress* à la suite d'une émission de télévision considérée comme critique envers la ville de Skenderaj/Srbica et son maire Sami Lushtaku. La partie réputée lésée, Jeta Xharra, qui présentait l'émission, est une journaliste d'investigation du BIRN. L'un des prévenus est le propriétaire d'*Infopress*, Rexhep

Hoti. Selon l'accusation, les articles et tribunes/lettres publiés dans son quotidien à la suite de l'émission peuvent être assimilables à une campagne d'incitation à la haine visant la journaliste. Certaines ONG locales et internationales et des organisations gouvernementales internationales suivent l'affaire. Les audiences devraient continuer tout au long d'avril.

Le 28 mars, le juge d'EULEX Président du tribunal a ouvert l'audience préliminaire du procès d'Okay Altuntas et consorts. Okay Altuntas, Bujar Fazliu et Florent Ademaj sont accusés de crime organisé, de trafic de migrants et de blanchiment d'argent.

En mars et avril, le procès intenté contre Nazmi Mustafi (ancien Chef de l'Équipe spéciale anticorruption du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo) et consorts pour trafic d'influence a suivi son cours.

Les 8 et 10 avril, a eu lieu l'audience préliminaire de l'affaire de corruption dite du Ministère des transports, des postes et des télécommunications visant l'ancien Ministre Fatmir Limaj et consorts. Les chefs d'accusation sont notamment la corruption active et passive et l'entrave à l'administration de la preuve relative entre autres à des adjudications de marchés. Fatmir Limaj est également accusé de ne pas avoir déclaré des fonds reçus pour les élections municipales de 2007. Après l'audience préliminaire, la défense aura l'occasion de contester l'acte d'accusation et la recevabilité des preuves, après quoi le Président du tribunal décidera si les éléments dont il dispose justifient un procès devant une formation collégiale plénière.

Le 15 avril, le juge d'EULEX Président du tribunal a ouvert la deuxième audience du procès de l'affaire *Valon Jashari et consorts* visant plusieurs individus poursuivis entre autres des chefs de terrorisme et d'appartenance à un groupe terroriste. L'affaire concerne les attaques perpétrées contre la police serbe en 2012 au point de passage de Gjilan/Gnjilane.

Le 17 avril, EULEX a déposé un acte d'accusation contre un Albanais du Kosovo poursuivi des chefs de distribution et de vente non autorisées de stupéfiants dangereux, de crime organisé et de possession d'armes non autorisée. Le prévenu avait été arrêté à Pristina en octobre 2012 dans le cadre d'une opération commune d'EULEX et de la police kosovare.

Autres grandes affaires

Le 23 janvier, une formation collégiale du tribunal d'instance de Mitrovica constituée de trois juges d'EULEX a condamné une personne du chef de meurtre qualifié et deux autres du chef de meurtre et a prononcé des peines allant de 7 à 20 ans d'emprisonnement.

Le 28 mars, une formation collégiale du tribunal d'instance de Mitrovica a condamné trois des six individus qui comparaissaient pour avoir attaqué le bâtiment du tribunal de la partie nord de Mitrovica le 17 mars 2008. Marijan Ilinčić a été condamné à 22 mois d'emprisonnement, Zoran Čavić à neuf mois (avec un sursis de 1 an) et Dragan Milojević à 18 mois. Les prévenus Miodrag Ralić, Avni Krasniqi et Nebojša Jović ont été acquittés de toutes les charges pesant contre eux.

Équipe spéciale d'enquête

L'Équipe spéciale d'enquête a poursuivi ses investigations sur les allégations figurant dans le rapport du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe Dick Marty paru en janvier 2011 intitulé *Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo*. Ses enquêtes judiciaires couvrent toute une gamme d'infractions présumées, à savoir notamment enlèvements et séquestrations, mauvais traitements et homicides, ainsi que la collecte et le trafic d'organes, dont il a été beaucoup question dans la presse.

Au cours de la période considérée, l'Équipe spéciale a continué de réunir et d'analyser les éléments d'information obtenus auprès de sources officielles. Elle conduit également ses propres enquêtes, et ses opérations l'ont amenée à se rapprocher des parties lésées et des associations de victimes afin d'obtenir des renseignements supplémentaires utiles au dossier. Elle pourra ainsi établir des contacts avec d'autres personnes susceptibles de détenir des informations importantes pour l'enquête.

La coopération avec les juges et procureurs d'EULEX, ceux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Procureur chargé de la poursuite des crimes de guerre en Serbie, Vladimir Vukčević, ainsi qu'avec les autorités judiciaires et les services de police d'autres pays concernés par les enquêtes s'est poursuivie sans faiblir au cours de la période considérée. Le Bureau du Procureur Vukčević a rapidement donné suite aux demandes de coopération formulées par l'Équipe spéciale. Les concertations avec les gouvernements au sujet de la réinstallation et de la protection des témoins ont également avancé. Comme le veut la bonne pratique en matière de poursuites, l'Équipe spéciale ne parle toutefois jamais publiquement de ses investigations et de ses conclusions. L'enquête est très complexe et mettra du temps à aboutir compte tenu de la diversité des allégations à vérifier mais aussi parce qu'elle suppose de traiter avec de nombreuses juridictions et qu'elle porte sur des faits remontant à 13 ou 14 ans.

Le Procureur principal de l'Équipe spéciale, Clint Williamson, a rencontré un certain nombre de hauts dirigeants de pays membres de l'Union européenne à Bruxelles et s'est rendu à Londres, Berlin, Paris et Madrid pour parler de la nécessité de renforcer les moyens de son équipe au vu de l'évolution des investigations et pour étudier ce que pourraient faire les pays européens pour soutenir ses travaux. Tous ses interlocuteurs ont demandé que l'Équipe spéciale fasse des investigations approfondies sur les allégations figurant dans le rapport du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe Dick Marty. À la lumière de l'évolution de l'enquête, les États Membres de l'Union européenne sont convenus de doter l'Équipe spéciale de quelques postes supplémentaires qui lui permettront de poursuivre la collecte, l'analyse et le traitement efficace d'éléments d'information provenant de toutes sortes de sources.

Droits de propriété

Au cours de la période considérée, la Commission des litiges relatifs aux biens immeubles s'est réunie à deux reprises. Entre le 16 janvier et le 15 avril, elle a réglé 1 807 litiges relatifs à des biens immeubles, en grande partie interethniques, ce qui porte à 35 734 le nombre total de contentieux réglés, 6 685 affaires restant en souffrance.

La section chargée des recours formés contre l'Office kosovar de la propriété immobilière a été saisie de 58 nouveaux recours entre le 16 janvier et le 15 avril et a statué sur 31 dossiers.

La Chambre spéciale de la Cour suprême a rendu 94 décisions/jugements concernant des demandes ordinaires et a statué sur 675 demandes liées à la liste d'employés. La Chambre d'appel s'est prononcée sur 43 demandes.

Législation

Le 1^{er} janvier a marqué l'entrée en vigueur d'un certain nombre de lois et de modifications importantes qui réforment en profondeur des pans entiers de l'arsenal législatif kosovar, notamment en ce qui concerne les tribunaux, la procédure pénale et le Code pénal. La mise en place des nouvelles dispositions n'est pas allée sans heurts, comme le montrent les problèmes rencontrés avec le nouveau Code de procédure pénale. Le texte n'a été adopté que le 13 décembre (pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013) de sorte que les juges et les procureurs n'ont pas eu assez de temps pour se familiariser avec ses nombreuses nouvelles dispositions. Un nombre non négligeable de remaniements avaient été apportés en séance à l'Assemblée, d'où des contradictions qui nécessiteront une interprétation juridique et d'éventuelles révisions. Les juges et procureurs d'EULEX ont tenu une série d'ateliers pour analyser les conséquences pratiques du nouveau Code de procédure pénale. EULEX a indiqué que le point le plus préoccupant était celui des dispositions transitoires, qui pouvaient compromettre l'aboutissement d'un certain nombre de grandes affaires qu'elle a à connaître. Le 23 janvier, EULEX et les juges de la Cour suprême du Kosovo ont émis un avis juridique selon lequel l'ancien Code devait également s'appliquer aux procès au pénal en cours mais non encore terminés, ainsi qu'aux affaires renvoyées sur cassation d'une décision rendue avant l'entrée en vigueur du nouveau Code. L'avis n'a pas valeur obligatoire, mais il est probable que la plupart des juges le suivront. Les affaires en attente de jugement instruites sur la base de l'ancien Code devront être ajustées et jugées selon la nouvelle procédure pénale. Le nouveau Code autorise également la presse à assister aux procès, un acquis pour le fonctionnement transparent de la justice.

Le 11 février, sur décret présidentiel du 26 mars 2013, l'Assemblée du Kosovo a voté la loi relative à l'élargissement du pouvoir de confiscation des biens qui sont le produit du crime ainsi que la loi modifiant et complétant la loi sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, et a adopté la stratégie et le plan d'action 2013-2017 concernant la lutte anticorruption. Les observations formulées par EULEX au sujet des projets de lois ont été prises en considération.

Le 24 mars, la nouvelle loi sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme est entrée en vigueur. Elle contient des dispositions qui s'inspirent des recommandations formulées par le Groupe d'action financière, entité intergouvernementale qui définit des normes pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La cellule de renseignement financier du Kosovo commence à appliquer ses instructions permanentes actualisées, qui encadrent notamment l'exécution des tâches et les inspections sur site de la conformité des éléments d'établissement de rapports. La création d'une nouvelle division fonctionnelle de la cellule de renseignement financier dans un département de l'analyse et de la conformité est en attente d'approbation. À noter également que le mémorandum d'accord relatif à l'échange d'informations par des moyens

électroniques conclu entre la cellule de renseignement financier et la police kosovare et ratifié en février commence à être appliqué et que cinq unités de la police du Kosovo sont maintenant connectées au système. La cellule de renseignement est pleinement opérationnelle et dotée en personnel.

Le projet de loi sur l'interception des télécommunications est encore devant l'Assemblée. EULEX a communiqué des observations au sujet du projet de loi d'amnistie.

EULEX, le Bureau de l'Union européenne au Kosovo et la police kosovare appliquent une feuille de route en vue de la création au sein de la police kosovare d'une cellule de protection des témoins. Le projet, financé par l'Union européenne et qui s'inscrit dans une initiative régionale pour les Balkans occidentaux connue sous le nom de WINPRO, a été lancé à la mi-janvier et viendra compléter le renforcement des capacités auquel procède EULEX. Dans un premier temps, EULEX et l'équipe de projet vont formuler les instructions permanentes et les définitions d'emploi.

Dans le cadre de leur dialogue sur la mise en œuvre de l'accord de gestion intégrée des points de passage, le Kosovo et la Serbie ont entériné la dernière procédure, qui concerne l'entraide judiciaire. Cette procédure est appliquée depuis le 20 mars, de sorte que le Kosovo et la Serbie disposent désormais d'une voie de communication officielle pour s'entraider, avec le concours d'EULEX. Les pays qui ne reconnaissent pas l'État du Kosovo utilisent également EULEX comme intermédiaire pour des questions liées à l'entraide juridique.

Le Kosovo s'emploie à conclure des accords bilatéraux d'entraide judiciaire avec des pays qui le reconnaissent et pourraient être intéressés.

Autres grandes questions

Après le démantèlement en janvier du mémorial controversé de l'armée de libération de Preševo, Medveđa et Bujanovac à Preševo (Serbie) par la police serbe, des actes de vandalisme ont été perpétrés sur des sites orthodoxes serbes un peu partout au Kosovo. Ils ont été unanimement condamnés par les autorités kosovares et la communauté internationale. Les policiers et les procureurs d'EULEX surveillent de près la situation, en coordination avec la police kosovare et la KFOR.

La police kosovare a réagi aux profanations de cimetières signalées ici et là au Kosovo en renforçant sa visibilité avec des patrouilles et des postes de sécurité statique. À Viti/Vitina, où des manifestants ont démolé un monument de la Deuxième Guerre mondiale, cinq policiers, dont le commissaire du poste de police, ont été suspendus pour avoir réagi apparemment avec mollesse et font maintenant l'objet d'une enquête interne. Toujours à Viti/Vitina, la police a interpellé cinq individus, dont quatre mineurs, soupçonnés d'avoir profané un cimetière orthodoxe serbe de la ville. EULEX a renforcé sa surveillance, notamment celle des manifestations de taille moyenne organisées dans diverses villes.

Le 19 mars, les membres de l'Assemblée du Kosovo ont retiré leur motion de création d'un comité ad hoc pour examiner des allégations de vices de procédure dans l'affaire « Kiçina » concernant un Albanais qui faisait partie de la police serbe avant la guerre de 1999 au Kosovo et qui a été tué ainsi que les membres de sa famille. Trois personnes, dont deux anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo, ont été condamnées à des peines de 30 ans d'emprisonnement, mais l'un

des auteurs de la tuerie, qui a témoigné à charge contre ses coaccusés, a été condamné à une peine de 11 ans d'emprisonnement. D'aucuns trouvent l'affaire douteuse en raison de rumeurs faisant état de pièces égarées et du crédit accordé aux aveux d'un auteur qui est, paraît-il, revenu plusieurs fois sur ses déclarations. Le Chef du Parti démocratique du Kosovo (PDK) au pouvoir a proposé que le procès-verbal des débats de l'Assemblée sur la question soit communiqué aux institutions judiciaires compétentes, et l'Assemblée a souscrit à cette proposition. La motion de débat parlementaire sur l'affaire « Kiçina » a été critiquée à la fois par le Président du Kosovo et par certains acteurs internationaux, qui y ont vu une tentative d'empiéter sur l'indépendance de la justice.

D'autres manifestations ont eu lieu à Deçan/Deçani pour protester contre la décision rendue en décembre 2012 par laquelle la Chambre spéciale de la Cour suprême a rejeté la revendication foncière de deux anciennes entreprises en gestion collective à l'encontre du monastère de Visoki Deçani. Le 5 avril, des députés de l'Assemblée ont tenté d'attaquer la décision de la Chambre spéciale. Cette nouvelle tentative d'ingérence politique dans l'action de la justice a toutefois été critiquée par le Président du Kosovo, qui a déclaré que la procédure légale devait être respectée.

Le 9 avril, EULEX a exhumé dans un cimetière musulman du nord de Mitrovica les restes de sept personnes présumées disparues, qui se trouvaient dans des tombes non marquées en différents endroits du cimetière. Cette opération faisait suite à plusieurs semaines d'analyse de divers documents datant du conflit de 1998-1999. EULEX pense qu'il pourrait y avoir d'autres sépultures non marquées dans ce même site.

Le nord

Les réunions de dialogue entre les premiers Ministres serbe et kosovar se sont déroulées sur fond d'incidents dans le nord du Kosovo. Le 20 janvier, deux cocktails Molotov ont été lancés sur le bâtiment de la mairie serbe de Mitrovica-Nord et, le 27 janvier, un engin explosif a été lancé dans le jardin de la maison d'un employé serbe du Kosovo du Bureau de l'administration de Mitrovica-Nord, sans faire de blessés. La police kosovare, les équipes de déminage de la KFOR, la police scientifique régionale du Kosovo et les inspecteurs de l'équipe spéciale d'EULEX pour Mitrovica se seront rendus sur les lieux.

Les 24, 25 et 28 janvier, des Serbes du Kosovo ont bloqué la route principale desservant les points de passage communs de Rudnica/Jainjë (poste 1) pour empêcher l'acheminement de douaniers et de policiers jusqu'aux points de passage. D'autres tentatives ont abouti. Dans la nuit du 30 janvier, la KFOR a démantelé l'une des barricades (des blocs de béton) dressées sur la route Pristina-Leposavić/Leposaviq. Quelques heures plus tard, elle était déjà remplacée.

Le 30 janvier, une manifestation contre la mise en œuvre de l'accord de gestion intégrée des points de passage a eu lieu à Mitrovica-Nord. Environ 2 500 Serbes du Kosovo y ont participé.

Les incidents se sont multipliés en février, avec notamment des attaques à la grenade qui n'ont généralement fait que des dégâts matériels. Celui du 4 février a toutefois blessé deux enfants, dont les jours ne sont pas en danger.

EULEX a conduit une opération conjointe avec la police kosovare et la KFOR pour tenter de juguler une vague d'attentats à la grenade à Mitrovica-Nord.

L'opération a été lancée pour de bon le 8 mars, après une montée en régime d'environ une semaine. Elle a consisté entre autres à déployer des patrouilles dans le triangle Mahalla bosniaque-Trois Tours-Colline des mineurs et à installer dans les zones les plus agitées un certain nombre de postes de contrôle des véhicules tenus conjointement par EULEX et la police kosovare. La KFOR a établi des postes de contrôle des véhicules dans des zones désignées couvertes par son mandat afin d'appuyer l'opération en aidant à créer un environnement sûr. Après deux semaines d'opérations soutenues, les résultats concrets étaient aisément perceptibles. Le taux de criminalité avait chuté d'environ 60 % dans le nord de Mitrovica et aucun incident grave n'avait été signalé. L'opération, qui s'est accompagnée d'une campagne lancée par EULEX dans les médias pour rallier des soutiens locaux, a également bénéficié d'une aide logistique et d'un renfort de personnel de la part du Commandement régional nord de la police kosovare.

L'absence d'incidents violents dans le nord du Kosovo a cependant été de courte durée puisque, le 19 mars, le commissariat de police de Leposavić/Leposaviq était attaqué à la grenade. Le 25 mars, un cocktail Molotov a été lancé dans la cour du commissariat de Zvečan/Zveçan, sans faire de blessés. Si le taux de criminalité a nettement diminué à Mitrovica-Nord, les renforts fournis par les commissariats de police des communes du nord (Leposavić/Leposaviq, Zubin Potok et Zvečan/Zveçan) ont réduit d'autant les ressources des municipalités concernées, qui ont vu leur taux de criminalité augmenter.

Le 1^{er} avril, un ou plusieurs inconnus ont incendié l'immeuble abritant les bureaux de l'initiative civique « Serbie, démocratie, justice » à Mitrovica-Nord, causant des dégâts matériels. Le Président de l'initiative et ancien secrétaire d'État serbe au ministère chargé du Kosovo, Oliver Ivanović, a déclaré que l'incident avait peut-être des motifs politiques, car il n'avait personnellement de contentieux avec personne. Le Chef du district parallèle de Mitrovica, Radenko Nedeljković, a condamné l'attaque.

Le 7 avril, un ou plusieurs inconnus ont cassé à coups de pierres les fenêtres des bureaux du Parti progressiste de Serbie à Mitrovica-Nord. La police kosovare a ouvert une enquête. À la suite de cet incident, survenu la veille de la réponse du Gouvernement serbe à une proposition de solution pour le nord du Kosovo dans le cadre du dialogue Belgrade-Pristina engagé sous les auspices de l'Union européenne, le maire de la municipalité parallèle de Mitrovica a appelé à l'union et à la bonne entente entre tous les acteurs politiques du nord du Kosovo.

Poursuite du dialogue

Les points de passage de Mutivodë/Mutivode (poste 4) et de Depce/Muçibabë (poste 6) sont devenus opérationnels le 28 février. Ainsi s'achève le processus de mise en place des points de passage qui avait eu lieu à Rudnica/Jainjë (poste 1) et Merdarë/Merdare (poste 3) le 10 décembre, puis Konçulj/Dheu i Bardhë (poste 5) et Bërnjak/Tabalije (poste 31) le 31 décembre. Les deux parties commencent à se parler et tiennent des réunions régulières au niveau des commandants locaux et régionaux.

Le 24 janvier, EULEX a organisé une rencontre à Rome entre l'équipe du projet d'échange systématique de données électroniques de l'Union européenne et les parties serbe et kosovare, qui ont l'une et l'autre décidé d'appliquer le système.

Les 27, 28 et 29 mars, des membres du Groupe de mise en œuvre de l'accord de gestion intégrée des points de passage se sont rendus ensemble aux points de passage en question afin de déterminer l'emplacement exact des sites permanents et d'en confirmer les coordonnées convenues par le groupe de mise en œuvre à sa réunion du 12 décembre 2012.

EULEX a continué de suivre les progrès accomplis par la police kosovare dans la mise en place d'une unité centrale chargée spécifiquement de protéger les 23 sites religieux et historiques actuellement gardés par la police 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'unité prévue dans l'accord conclu lors de la première réunion de dialogue des deux Premiers Ministres (le 19 octobre) est devenue opérationnelle le 4 mars, mais les recrutements ne sont pas terminés. La nouvelle unité, qui devrait compter un effectif de 209 personnes, est divisée en quatre régions. Son chef et son chef adjoint font partie de l'unité spécialisée de la Direction générale de la police du Kosovo à Pristina. Le Chef de l'unité et le Chef de la région de Mitrovica sont tous deux des Serbes du Kosovo.

Au cours de la période considérée, 1 578 registres d'état-civil ont été certifiés. Le nombre de copies certifiées a atteint 2 626 au total. Le Comité directeur du projet a décidé de recruter cinq personnes supplémentaires et de prolonger les travaux jusqu'à février 2014 afin de procéder au scannage des 1 700 000 pages de texte restantes.

Approuvé par Bernd Borchardt,
Chef de la Mission

Annexe II

Composition et effectif de la composante police et de la composante militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Composition et effectif de la composante police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 avril 2013)

<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>
Allemagne	1
Croatie	1
Hongrie	1
Italie	1
Turquie	1
Ukraine	1
Total.	6

Composition et effectif de la composante liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 avril 2013)

<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>
Norvège	1
Pologne	1
République de Moldova	1
République tchèque	1
Roumanie	2
Turquie	1
Ukraine	1
Total.	8



Map No. 4188 Rev. 54 UNITED NATIONS
May 2013

Department of Field Support
Cartographic Section